

## **COLLECTIF DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION SOCIALE**

Créé lors de la mobilisation du 17 mars 2004 devant le Conseil Général à Toulon, le **COLLECTIF DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION SOCIALE** s'est réuni le 25 mars à la Bourse du Travail.

Plus de quarante personnes y ont participé et se déclarent pleinement en accord avec le communiqué de presse du 24 mars 2004 du **Collectif Unitaire National contre l'avant projet de loi sur la Prévention de la Délinquance** signé par : CGT - FSU – SUD - Syndicat de la Magistrature - SNMPMI (Syndicat National des Médecins de PMI) - Union Syndicale G10 Solidaires - CNT - Coordination des Etudiants du Travail Social - Collectifs de Prévention spécialisée - AC ! - Ligue des Droits de l'Homme - APEIS - CFDT Cheminots - Collectif Informatique Fichiers et Citoyenneté - Collectif des formateurs en travail social – CPO Conférence Permanente des Organisations professionnelles)

et qui déclare :

### **« CETTE SOCIETE LA ON N'EN VEUT PAS »**

*Le Collectif National Unitaire contre l'avant projet de loi sur la prévention de la délinquance, note que Monsieur Nicolas SARKOZY nie que ce projet existe et qu'aucune attaque ne serait faite à l'encontre du secret professionnel.*

*Lors de la Manifestation du 17 mars 2004, la délégation reçue au Ministère des Affaires Sociales a bien eu confirmation de l'existence de ce texte par l'intermédiaire de Monsieur SOUTROU chargé de Mission auprès de Monsieur FILLON et Madame SITRUC Conseillère technique chargée des Affaires Sociales. Dans son discours aux Préfets, relatif à la mise en place de diverses mesures concernant 23 quartiers sensibles, le 26 janvier 2004, Monsieur SARKOZY faisait lui-même référence à ces dispositions.*

*Si le retrait des dispositifs concernant la remise en cause du secret professionnel se confirmait, il reste néanmoins que la philosophie et les autres dispositions contenues dans ce texte restent tout aussi inquiétantes pour les professionnels et dangereuse pour l'ensemble de la population.*

*Le Collectif Unitaire, dénonce le fait que par l'intermédiaire de conventions, de protocoles ou de contrats de travail des orientations contenues dans les versions de l'avant projet de loi qui circulent sont déjà appliquées par les employeurs. De la même façon, à l'Education nationale, le nouveau décret concernant l'absentéisme reprend les mesures de ce texte.*

*Le Collectif Unitaire rappelle qu'il est indispensable que l'ensemble des professionnels puisse avoir des garanties fortes pour leur permettre d'exercer leurs missions en assurant aux usagers les garanties éthiques et déontologiques attachées à leurs professions.*

*Par ailleurs c'est sur l'ensemble de l'avant projet de loi que les organisations syndicales, collectifs et professionnels, se sont fortement mobilisés le 17 mars dernier, en raison du projet de société sécuritaire et disciplinaire qui l'anime. Elles demandent l'abandon de ce texte qui contient bien des mesures liberticides...*

*La désignation par le Ministre de l'Intérieur de 23 quartiers à mettre « sous surveillance » et la liste des 50 établissements scolaires les plus touchés par le racket « repérés » par Luc Ferry Ministre de l'Education Nationale, préfigurent l'éventuelle application de ce texte.*

*Elles confirment bien l'orientation politique du gouvernement vers des politiques sécuritaires.*

*Le collectif National revendique des politiques sociales ambitieuses et refuse tout amalgame qui ferait d'un jeune ou d'une personne en difficulté un délinquant potentiel.*

**LE COLLECTIF RESTE DETERMINE A SE BATTRE  
ET APPELLE À LA REUSSITE DE LA JOURNEE DU 21 AVRIL 2004.**

**Le Collectif de lutte contre la discrimination sociale s'inscrit pleinement dans ce combat et appelle notamment les organisations professionnelles signataires au plan national à le rejoindre, ainsi que les professionnels refusant tout amalgame entre difficultés sociales et délinquance.**

**MOBILISONS-NOUS ET APPELONS LES SALARIÉS ET LA POPULATION À PARTICIPER MASSIVEMENT À LA JOURNÉE DU 21 AVRIL 2004.**

**\*\*\*Prochaine réunion du Collectif de lutte contre la discrimination sociale, jeudi 8 avril à 18 h. à la Bourse du Travail, 13 Avenue Collet Toulon. Contact 04 94 18 61 48 – 06 30 60 95 66\*\*\***